



L'expression des groupes politiques est libre, dans les limites imposées par la loi et la jurisprudence. Les textes sont donc de l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Groupe de la majorité

La personne au cœur du projet social

L'action sociale est un vaste domaine dans lequel s'investissent de nombreuses associations, institutions, organisations diverses. Les temps d'échanges et de concertation, quand ils existent, sont majeurs pour mettre en lien tous les acteurs et informer les bénéficiaires. La commune prend sa place dans ces dispositifs et le projet de notre équipe est bien de venir soutenir et compléter ces actions.

Mais avec une ambition bien définie : remettre la personne au cœur du projet et de tout dispositif. La pauvreté, la fragilité, quoique moins visibles, existent bien dans le Pays de Gex. Trop souvent la personne en difficulté se trouve face à une liste de numéros à appeler, de formulaires à remplir, d'institutions à visiter... Elle s'y perd et ne bénéficie pas des aides nécessaires. L'accompagner, non comme un « cas » mais comme une personne, l'aider à trouver les ressources qui existent et se soucier de sa progression, c'est là notre rôle, celui aussi d'une municipalité qui se veut proche de ses habitants, et avant tout de ceux qui en ont le plus besoin. Des solutions existent, mais bien souvent les services les plus compétents, comme ceux des assistantes sociales, sont débordés.

C'est aussi en soutenant les associations qui œuvrent au quotidien et sur le terrain que nous apportons notre contribution à cette attention aux plus fragiles ; favoriser ce tissu associatif, c'est aussi nous recentrer sur la personne, tant leur action est rapide, adaptée et ancrée dans le territoire.

Le CCAS, comme la maison des familles sont des outils importants pour mettre en œuvre cette ambition. Mais le service social de la mairie agit aussi dans d'autres domaines, comme l'attribution des logements sociaux, avec cette dimension d'accueil de la personne, malgré les limites auxquelles nous sommes confrontés dans un territoire tendu, avec une difficulté permanente à répondre aux demandes de salariés en euros, victimes d'un niveau de vie très élevé dans le Pays de Gex. L'action sociale n'est donc pas seulement dirigée vers la grande précarité, elle est aussi présente dans tous les domaines de l'action municipale. C'est une dimension transversale qui guide notre réflexion aussi bien dans le montage de projet, que dans l'accompagnement de l'urbanisation, la préservation du patrimoine ou encore l'accompagnement des familles.

Remettre la personne au cœur du projet social, c'est en réalité une ligne politique qui éclaire autrement toute action et qui manifeste des convictions fortes, pour ne laisser personne de côté. La crise sanitaire que nous traversons a fortement aggravé les difficultés, et c'est l'occasion de les regarder en face, pour s'investir pleinement aux côtés des plus fragiles.

Nous contacter : groupe.majorite.prevessin@gmail.com



Agir ensemble pour Prévessin-Moëns

Groupe de l'opposition

Vie associative

La crise sanitaire n'a pas impacté les inscriptions dans les associations et c'est tant mieux. Pourtant, certaines d'entre elles ont dû refuser de nouveaux membres par manque de bénévoles ou d'infrastructures.

Pourquoi ne pas réhabiliter le terrain de foot en herbe qui pourrait être utilisé par plusieurs associations ? Cela aura certes un coût, mais les jeunes et les volontaires qui les encadrent le valent bien !

Concernant les subventions, pour des raisons de transparence, nous avons obtenu que les dossiers soient étudiés en commission avant passage au conseil municipal. Il nous semblait en effet anormal que seuls Mme la maire et ses adjoints puissent proposer, de façon arbitraire, les montants à attribuer. Toutes les associations devront désormais se conformer à la règle et donc formaliser leur demande par le dépôt d'un dossier.

En matière de communication, lors du conseil municipal du 15 décembre 2020, nous avons alerté sur le manque d'emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. Le code de l'environnement prévoit une surface minimale réglementaire de 10 m² pour une commune de 8 000 habitants. **Prévessin-Moëns ne satisfait pas à cette obligation.** Soucieux de la préservation de l'environnement (lutte contre l'affichage sauvage) et de la promotion de la vie citoyenne et culturelle, nous demandons l'implantation de panneaux d'affichage libre facilement identifiables sur le territoire de la commune.

Favorisons le rayonnement des associations culturelles, sociales et sportives en étant à l'écoute de leurs besoins : conseils, subventions, mise à disposition d'équipements adaptés.

Prévessin-Moëns DEMAIN bientôt sur la page Facebook officielle de la commune !

Jugement du 16 septembre 2021, Tribunal administratif de Lyon :

<< Il est enjoint à la commune de Prévessin-Moëns de réexaminer son règlement intérieur [car il] ne prévoit pas d'espace d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité sur la page Facebook de la ville. >>

**Dernière
minute**

Plus d'informations :

www.prevessinmoensdemain.fr/dessinerdemain

www.facebook.com/PrevessinMoensDemain

Contact : prevessinmoens.demain@gmail.com

